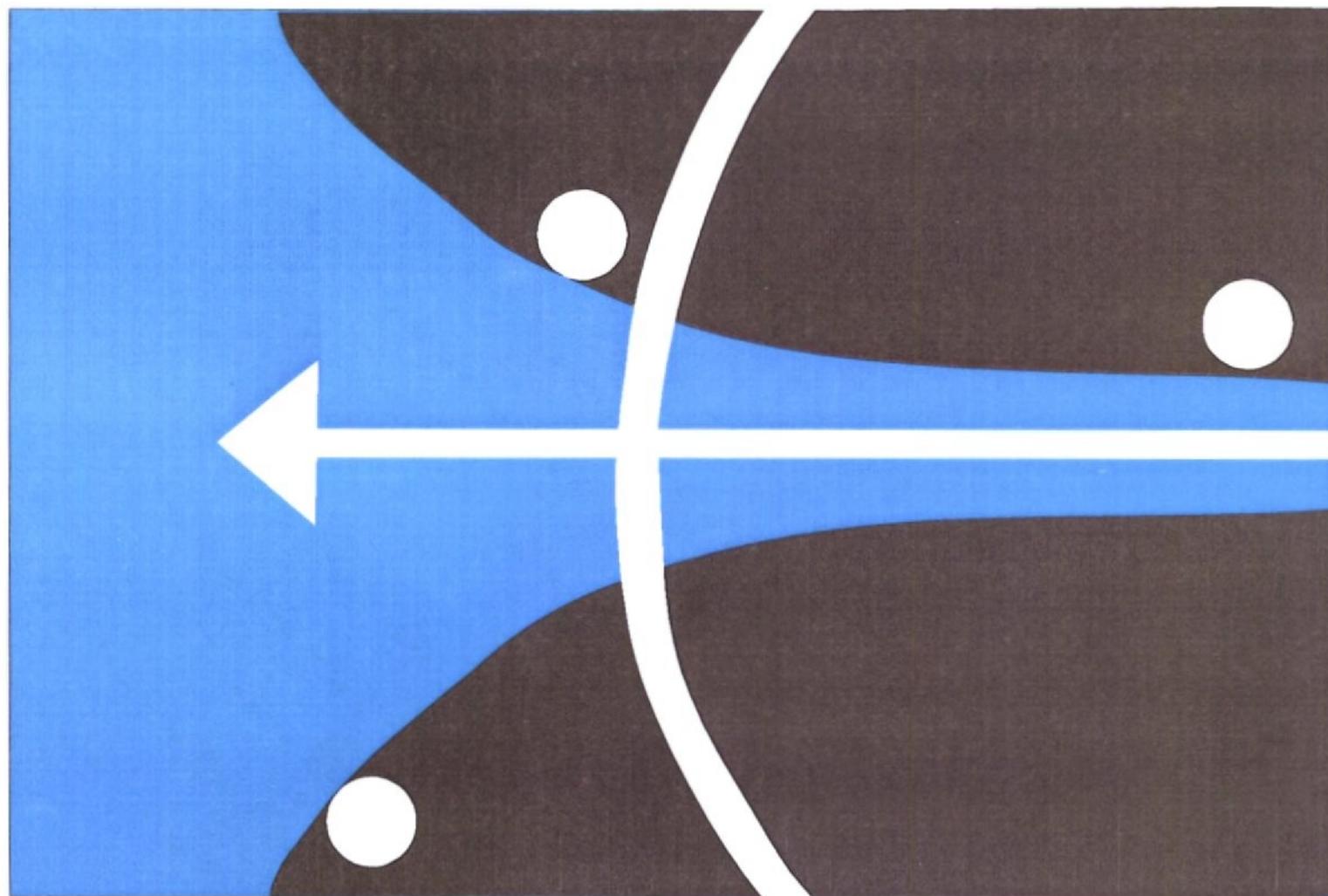


EXERCICE DE PLANIFICATION TERRITORIALE STRATEGIQUE



PROJET DE TERRITOIRE DU GRAND ESTUAIRE NORMAND

5683

Grand **E**stuaire **N**ormand

document provisoire

Mars 1994

L'INTERET D'UN PROJET DE TERRITOIRE

P. 2

LA PRESENTATION DU TERRITOIRE

P. 3

CONSTAT DES SPECIFICITES TERRITORIALES DU GRAND ESTUAIRE NORMAND

P. 5

1. LES TERRITOIRES : LES LOGIQUES DOMINANTES

P. 6

2. LES TERRITOIRES DE LA COMMUNICATION

P. 9

3. LES TERRITOIRES D'ARMATURE URBAINE

P. 12

4. LES TERRITOIRES A VOCATION METROPOLITAINE

P. 15

5. LES TERRITOIRES D'EQUILIBRE NATUREL ET D'INTERET PAYSAGER

P. 17

6. LES TERRITOIRES DU PROJET "GRAND ESTUAIRE"

P. 19

PROBLEMATIQUES DES ETUDES DU GRAND ESTUAIRE NORMAND

P. 20

1. L'ETUDE DU PROJET DE TERRITOIRE

P. 21

2. L'ETUDE DU SCHEMA DE COHERENCE

P. 27

L'INTERET D'UN PROJET DE TERRITOIRE

L'étude demandée aux D.R.E. de Basse et Haute-Normandie par la Direction de l'Architecture et de l'Urbanisme participe de **la relance de la planification territoriale stratégique au niveau régional.**

Il serait souhaitable que cette étude débouche en fonction **du contenu du projet de territoire sur un schéma de cohérence spatiale** à grande échelle encadrant des exercices locaux de planification économique ou urbaine et des grands projets ou programmes d'investissements.

L'étude à réaliser a plusieurs objectifs :

- relancer la planification et la prospective au niveau régional et interrégional ;
- assurer la cohérence des grandes options d'aménagement et d'équipement du territoire ;
- proposer ou du moins suggérer un corps de prescriptions soutenant et encadrant les études de planification et d'aménagement plus locales ;

Cela suppose que le programme d'études prenne en considération :

- les positionnements possibles du territoire, vis-à-vis des grandes mutations en cours, aux échelles européennes, nationales et régionales ;
- les orientations d'aménagement, définies à l'échelle nationale sur les grands territoires ;
- les choix d'organisation régionale (grand débat, PRAT, orientations du XIème plan...) ;
- les effets d'organisation à grande échelle des politiques publiques notamment en matière d'infrastructures, d'environnement, d'équipements publics.... ;
- les options retenues comme fondamentales dans les exercices locaux de planification (Charte du Grand Havre, Schémas directeurs d'agglomérations et autres...) ;

Il est donc souhaitable que cette étude puisse à la fois proposer :

- **une vision prospective correspondant aux ambitions légitimes de ce vaste territoire : LE PROJET DE TERRITOIRE**
- **un ensemble homogène de prescriptions apportant le cadre de cohérence aux politiques publiques et à la planification locale : LE SCHEMA DE COHERENCE**

Un programme d'étude de cette ambition a besoin de fondations solides, c'est-à-dire d'un travail de fond portant sur la connaissance du territoire et de son fonctionnement.

Avant d'engager les services de l'Etat concernés par ce programme de réflexions, il nous est apparu utile de procéder à une première simulation des finalités, objectifs et enjeux pour bien cadrer le contenu, mais aussi l'échelle et la nature des productions à élaborer en commun.

L'objectif du présent document est donc de **vérifier** si les grands enjeux tels que nous les percevons, sont partagés, de **suggérer** des thèmes de réflexion, et **d'engager** une collaboration d'élaboration inter-services.

LA PRESENTATION DU TERRITOIRE

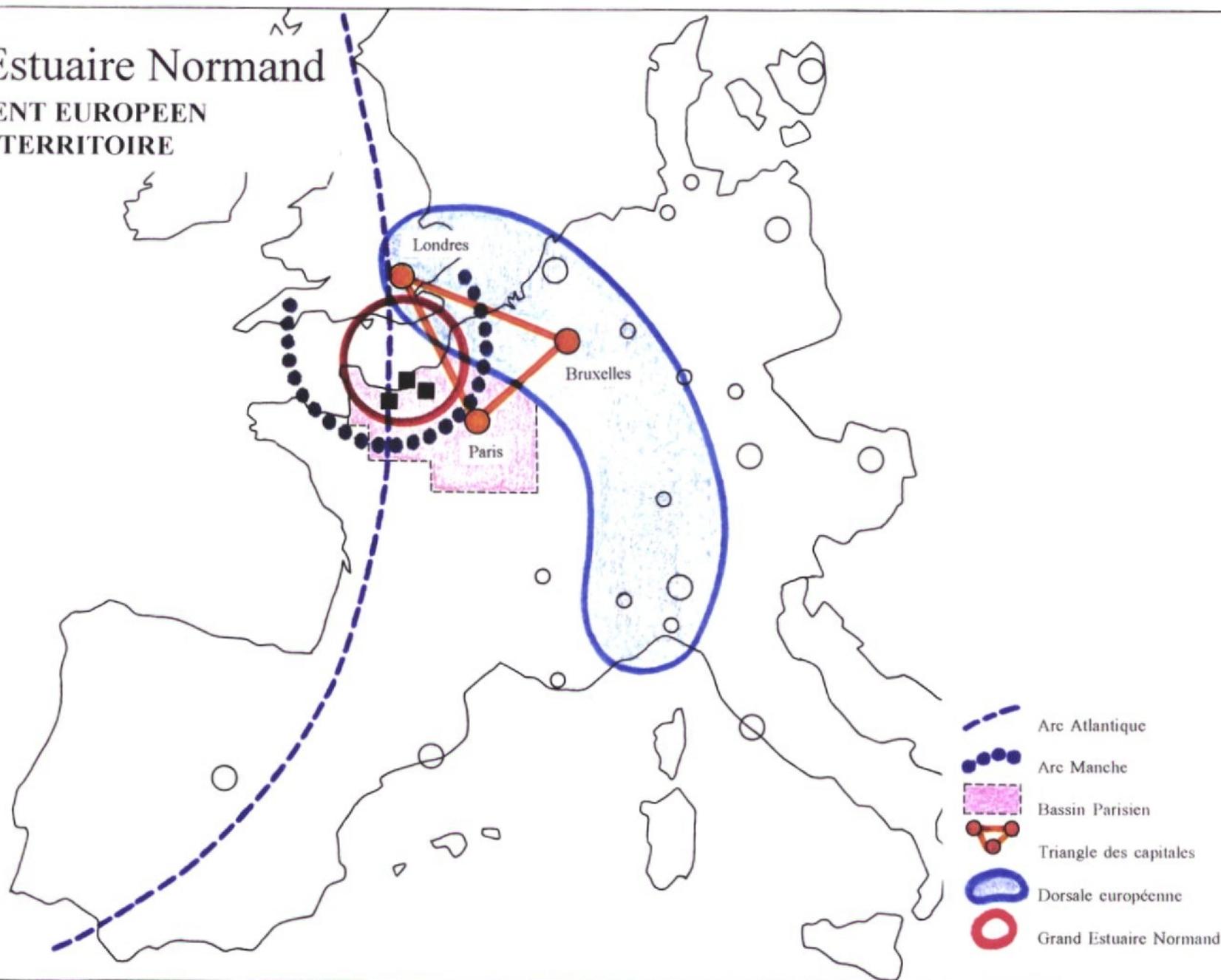
Le territoire en question : une combinaison de plusieurs approches territoriales

L'aire d'étude retenue a été définie à partir d'une première lecture du territoire à quatre niveaux :

- un territoire représentatif d'une logique estuarienne ;
- un territoire tenant compte de l'aire d'influence des trois grandes agglomérations Caen, Rouen, Le Havre ;
- un territoire à l'interface de grands espaces stratégiques et influents : le Grand Bassin Parisien, le Grand Nord, l'Arc Atlantique et l'Arc Manche,
- un territoire qui doit prendre sa place dans le Grand Quart Nord Ouest Européen.

Le Grand Estuaire Normand

POSITIONNEMENT EUROPEEN DU PROJET DE TERRITOIRE



CONSTAT DES SPECIFICITES TERRITORIALES

DU GRAND ESTUAIRE NORMAND

1. LES TERRITOIRES : LES LOGIQUES DOMINANTES

Organiser l'espace de l'estuaire c'est d'abord prendre en considération plusieurs logiques territoriales. En effet l'aire d'étude se caractérise par la **juxtaposition de territoires** à dominante urbaine, littorale, naturelle, paysagère.

Les rassembler dans une même approche à l'échelle d'un territoire stratégique pose en préalable la nécessité de comprendre leur **spécificité territoriale** et d'apprécier leur capacité à s'inscrire dans un schéma de cohérence.

Dans la situation actuelle de développement et d'aménagement des territoires de l'aire d'étude, **les concurrences territoriales doivent être limitées**. En effet la structure des activités n'étant pas l'élément le plus déterminant, c'est donc **le facteur offre territoriale qui risque d'être prépondérant** et influencer la localisation des établissements humains et des activités.

Il importe donc de prendre en considération ces logiques territoriales différentes et d'en dégager les éléments constitutifs d'une organisation de l'espace assurant à l'estuaire **un positionnement territorial stratégique**.

Les territoires à dominante urbaine

Cette première logique regroupe les **espaces majeurs commandés** par les trois grandes agglomérations et les villes littorales dans la mesure où à la dimension et l'ambition du grand estuaire ces territoires :

- **canalisent** les principaux flux économiques en fonction du positionnement et de la qualité de leur territoire,
- **élargissent** leur aire d'influence urbaine à de vastes ensembles régionaux,
- **développent** des logiques, des politiques et projets urbains qui peuvent concourir à créer l'identité spécifique de l'estuaire.

Les territoires à dominante littorale

Les espaces de ce grand territoire sont le siège d'une fonction d'accueil résidentiel de plus en plus importante. L'imbrication espaces résidentiels - milieux naturels accessibles - sites paysagers de l'intérieur - stations touristiques, **originales dans la conception de leur urbanisme**, constitue un des leviers pour développer **une offre originale** d'accueil à l'intérieur du Bassin Parisien.

Les territoires à dominante naturelle

Les espaces naturels sont omniprésents dans l'aire d'étude. Ils représentent une **diversité exceptionnelle de milieux** : zones humides, marais, forêts, etc...) et une mosaïque de paysages ruraux attractifs.

Ce qui les caractérise c'est que ces espaces sont au centre de plusieurs niveaux de préoccupations :

- **enjeux européens** liés à la préoccupation de préservations de la diversité et des richesses des milieux estuariens,
- **enjeux d'organisation de l'espace** : équilibre entre projet de développement et protection de l'environnement, intégration physique et paysagère des grandes infrastructures, etc...

Dans la perspective de l'étude du grand estuaire normand ces espaces et milieux ont **une dimension stratégique** et constituent un **enjeu fondamental** d'aménagement dont dépend en grande partie **la crédibilité** du futur schéma de cohérence.

Les territoires à dominante rurale et paysagère

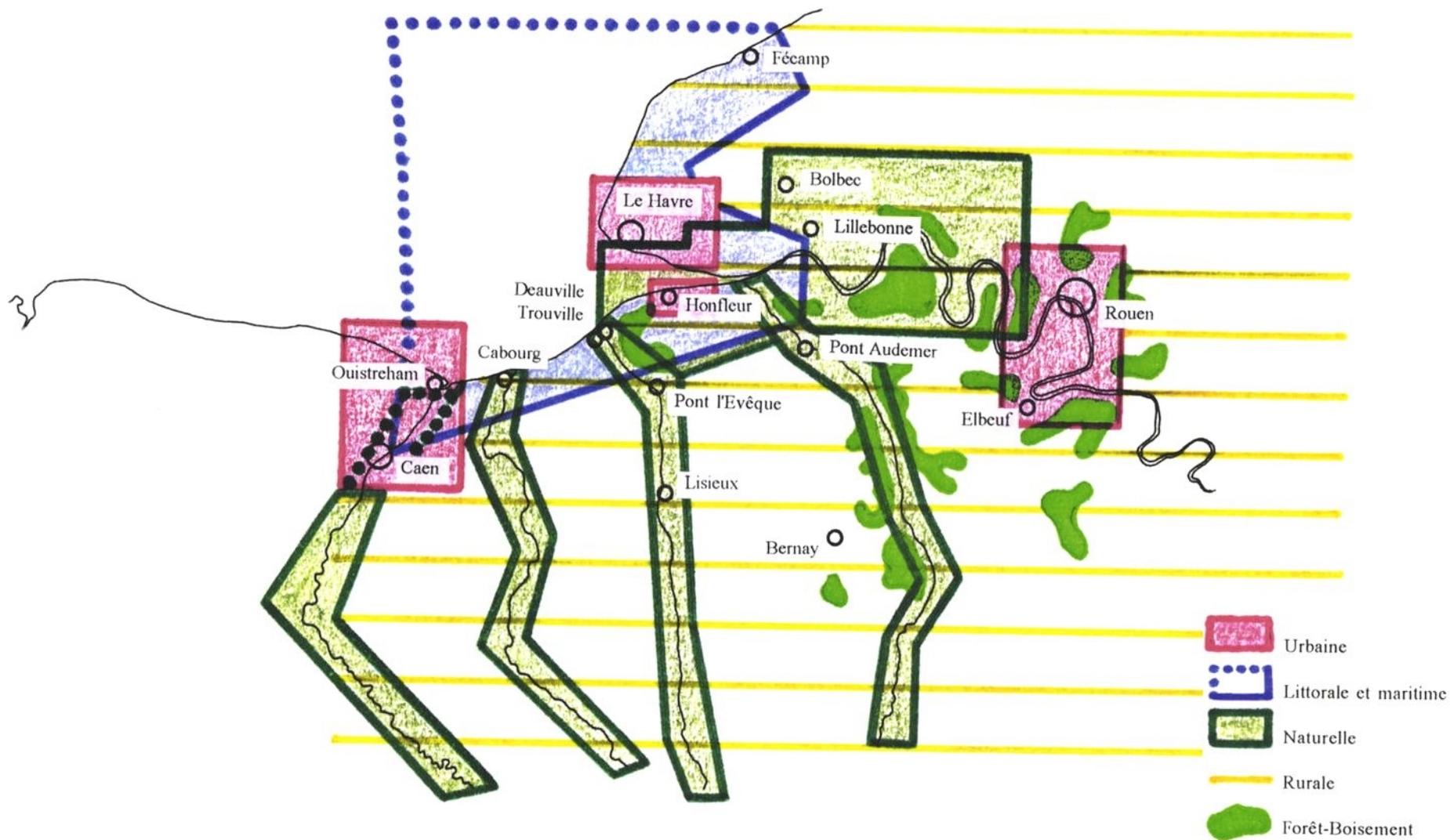
Les "pays" (Pays d'Auge, Pays de Bray, de Caux, etc...) pris dans leur acception la plus large, c'est-à-dire de **régions naturelles et agricoles**, sont constitués de cantons ruraux sous influence urbaine et de cantons ruraux fragiles.

L'ensemble des sites, micro-territoires, petites villes et bourgs de ces pays donne une identité **intimiste et variée** à de très vastes territoires de l'estuaire.

Les grandes structures du paysage qui les composent sont un des éléments essentiels de l'organisation de l'espace et constitue **un facteur déterminant dans les stratégies résidentielles** que pourraient développer l'estuaire.

Le Grand Estuaire Normand

DOMINANTES TERRITORIALES



2. LES TERRITOIRES DE LA COMMUNICATION

une situation géo-stratégique particulière en Europe

Dans l'étude publiée par la commission des communautés européennes de 1991 (*)¹ l'estuaire normand se situe exactement à la charnière physique entre les territoires et espaces régionaux de l'arc atlantique et "le triangle d'or" des trois régions capitales : PARIS, LONDRES, BRUXELLES.

Si d'autres territoires nationaux peuvent prétendre eux aussi à une proximité avec ces régions capitales, le territoire de l'estuaire occupe une position particulière d'interpénétration possible entre, d'une part les échanges économiques mondiaux et européens par voie maritime, et d'autre part par voie terrestre, entre les grandes régions métropolitaines de commandement économique et les régions de production industrielle et agricole du sud Europe et de l'Ouest atlantique.

L'estuaire est donc le territoire qui présente le plus "naturellement" la possibilité de capter de nouveaux échanges par le seul fait qu'une part de son aire participe directement à la région capitale de l'Île-de-France et que le reste de son territoire appartient aux régions de l'Ouest atlantique.

une fonction internationale de porte océane et son identité maritime et littorale.

Le fait que LE HAVRE soit "la grande agglomération" portuaire la plus rapidement accessible de l'Europe du nord-ouest pour les grands trafics internationaux et l'accélération de la mise en oeuvre du réseau autoroutier placent l'estuaire dans une position exceptionnelle.

Avec la voie naturelle de transport que constitue la Seine, l'interconnexion à moyen terme avec le réseau T.G.V. et l'accès rapide aux centres décisionnels de La Défense et de ROISSY, l'estuaire est à l'évidence en mesure de **mieux soutenir la concurrence** avec d'autres territoires dont la position de carrefour européen imposera des études et des investissements considérables pour produire des niveaux de services comparables à ceux que pourrait offrir l'estuaire.

¹ (*) Les perspectives de développement des territoires communautaires - Europe 2000 - rapport de 1991.

L'atout stratégique est incontestablement la position de commandement et d'orientation des flux économiques que devrait tenir l'estuaire en tant que carrefour de transports de **caractère multimodal** et d'organisation de la fonction et des activités logistiques : dans l'aire d'étude plusieurs territoires peuvent prétendre remplir de telles fonctions :

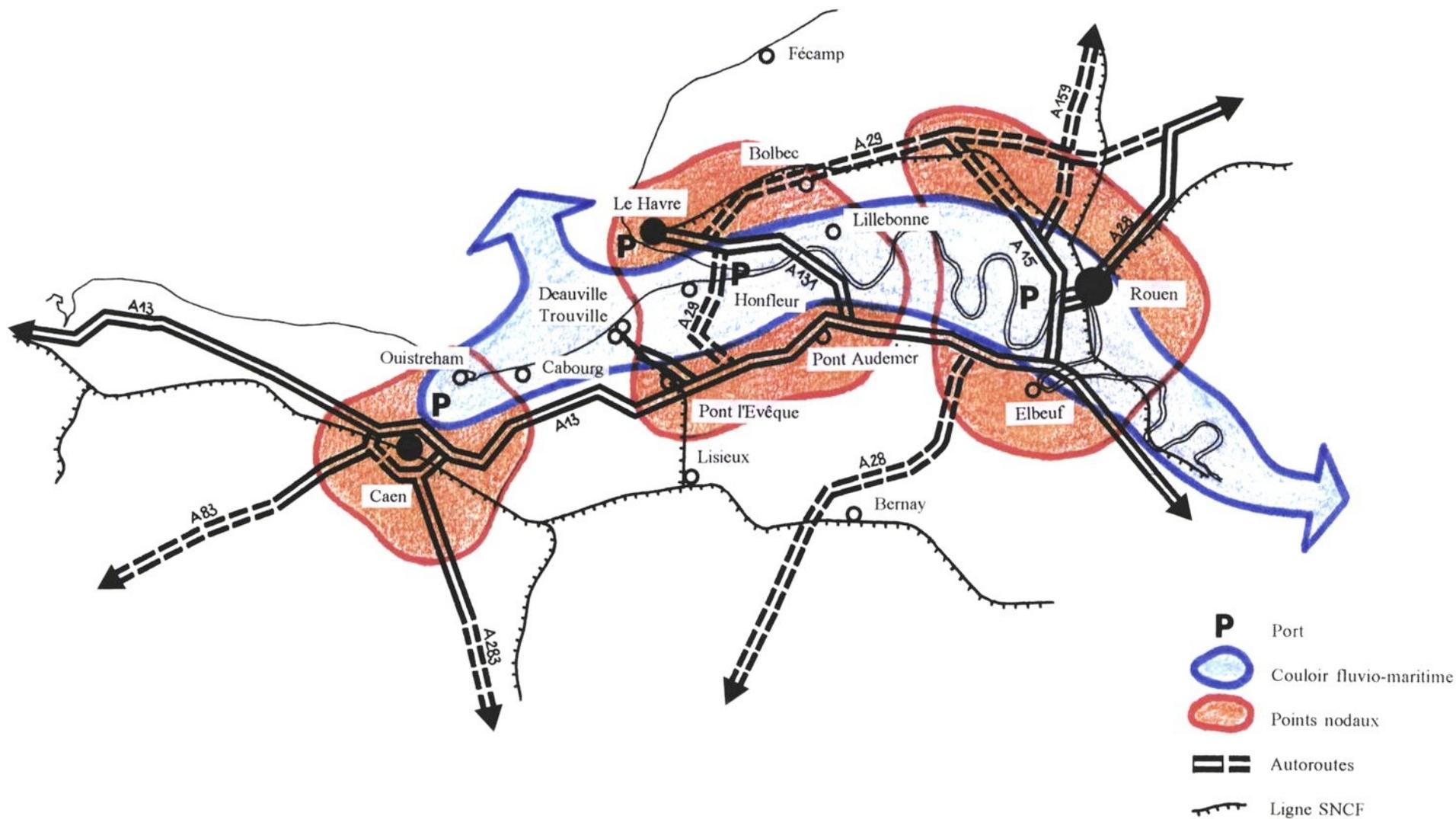
1 - la zone de communication de ROUEN,

2 - la zone d'échanges autour du HAVRE et du pont de Normandie et de l'ensemble portuaire des deux rives,

3 - le couloir de communications de CAEN,

Le Grand Estuaire Normand

TERRITOIRES DE LA COMMUNICATION



3. LES TERRITOIRES D'ARMATURE URBAINE

ROUEN - la métropole Basse-Seine du Bassin Parisien

La métropole rouennaise est une agglomération **polycentrique** où les pôles d'ELBEUF, de BOURG-ACHARD, BARENTIN, et LE VAL DE REUIL tiennent des rôles spécifiques et donne **sa dimension d'aire urbaine** à la métropole.

Dans le réseau des villes moyennes du Bassin Parisien, par sa situation sur un des axes puissants de flux de transports et son positionnement entre l'ILE-DE-FRANCE et le grand débouché maritime du plus important bassin économique du pays, l'agglomération rouennaise peut assurer un rôle de "**métropole d'équilibre et d'excellence**" : véritable alternative à la croissance physique et économique vers l'Ouest de l'ILE-DE-FRANCE.

La métropole normande assure aussi d'autres responsabilités dans l'armature urbaine notamment dans la perspective du grand estuaire normand. En effet cette agglomération est une des pièces maîtresses du complexe industrialo-portuaire de la Basse-Seine. Elle participe à un vaste ensemble portuaire : ROUEN - LE HAVRE - PORT-JEROME - HONFLEUR qui réparti sur les deux rives est incontestablement **le territoire majeur de développement** et d'organisation de l'espace du grand estuaire.

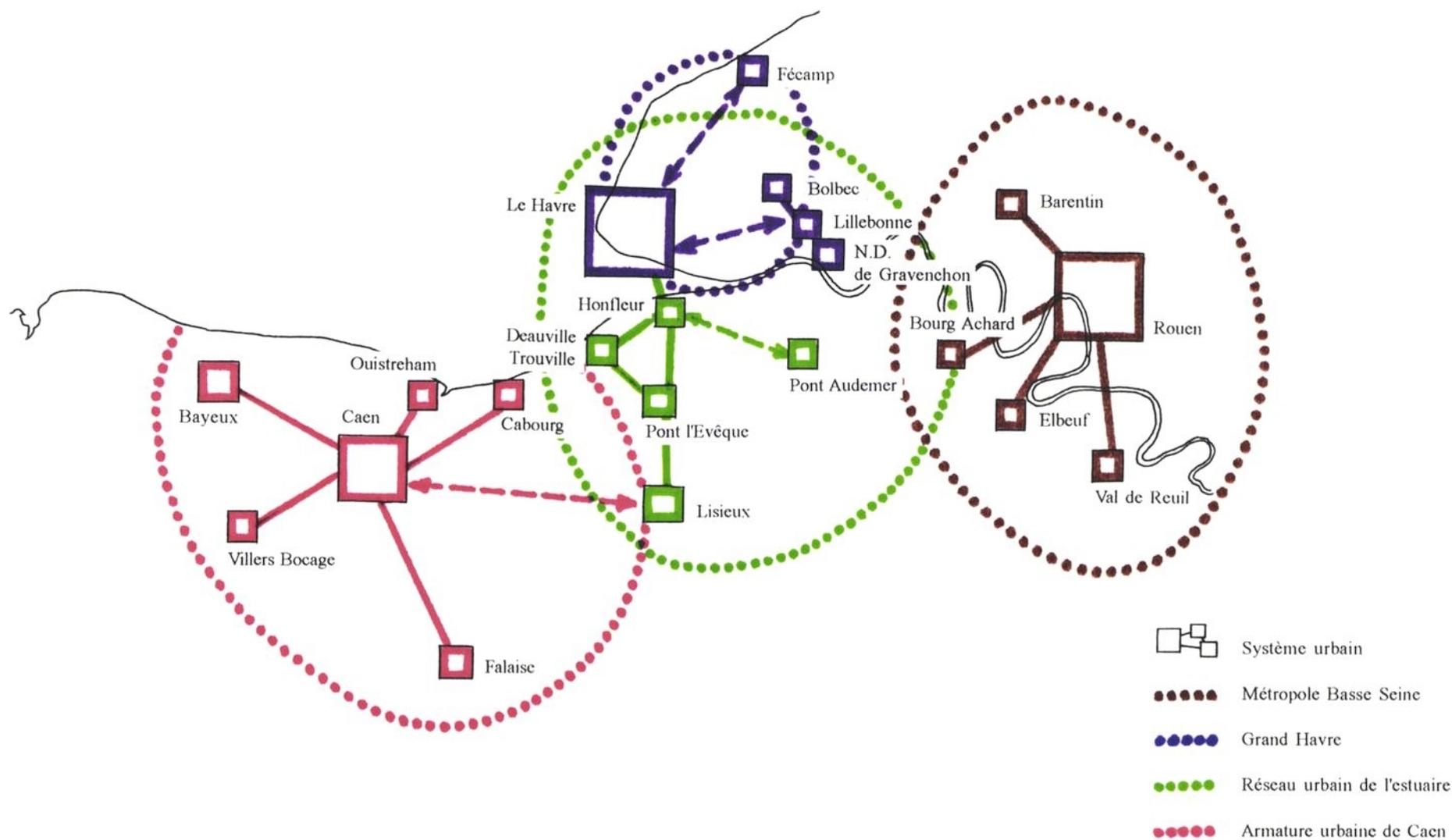
LE GRAND HAVRE

Le Grand Havre est constitué d'un réseau fonctionnel entre 3 niveaux d'armature urbaine :

- **une ville centre**, affirmant une vocation de métropole au sein du Grand Havre,
- **une agglomération proche**, qui devient multipolaire, où les communes périphériques en tant que pôles urbains secondaires spécifiques, prennent une part active à la mise en oeuvre du projet de métropole du Grand Havre,
- **des pôles urbains extérieurs à l'agglomération centre**, qui obtiennent une montée en puissance de leurs fonctions d'intérêt local, dans une complémentarité avec la métropole en devenir, notamment le réseau urbain très spécifique de l'estuaire que constitue BOLBEC, LILLEBONNE, NOTRE-DAME-DE-GRAVENCHON.

Le Grand Estuaire Normand

TERRITOIRES D'ARMATURE URBAINE



4. LES TERRITOIRES A VOCATION METROPOLITAINE

L'aire d'étude du grand estuaire normand dispose d'un potentiel urbain et d'éléments d'organisation de l'espace qui peuvent s'avérer déterminant et constitutif d'un territoire métropolitain :

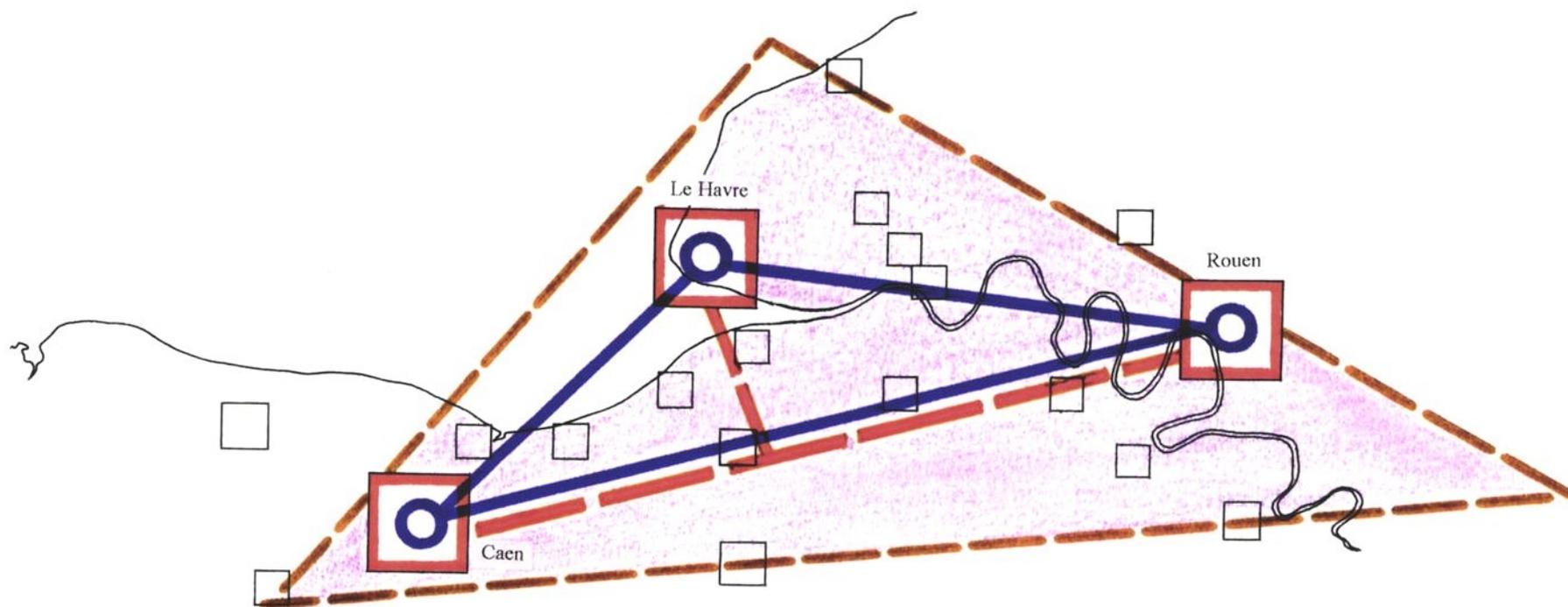
- les trois pôles principaux : ROUEN - LE HAVRE - CAEN qui constituent un **ensemble urbain performant** dans la mesure où chacun de ces pôles présentent des spécificités territoriales et urbaines diversifiant l'offre de services, d'accueil et d'environnement.
- des **systèmes urbains complémentaires** aux trois grandes villes, tête de réseau d'armature urbaine régionale et pouvant diversifier les capacités spatiales de l'aire métropolitaine potentielle.
- un réseau d'infrastructures qui avec l'ouverture du pont de Normandie permettant les **relations rapides inter-pôles** resserera le lien métropolitain entre les 3 pôles.
- un potentiel territorial, situé de part et d'autre des deux rives, suffisamment important et de **grande qualité environnementale** pour développer des projets de développement et organiser l'accueil des hommes et activités.

"Le franchissement de l'estuaire de la Seine, en cours d'achèvement, va considérablement rapprocher la Basse-Seine de la région parisienne et de la Basse-Normandie, et contribuer ainsi à structurer le triangle Rouen - Le Havre - Caen. Mais cette contraction de l'espace risque simultanément de déséquilibrer cette région, polarisant les activités sur les zones économiques les plus attractives aux dépens des territoires les plus démunis et des agglomérations les plus faibles. Il faudra donc veiller à renforcer dans cette logique métropolitaine les villes petites et moyennes au sud de la Seine (Lisieux, Deauville-Trouville, Honfleur, Pont-Audemer) comme au nord (Dieppe, Fécamp, Bolbec, Lillebonne). Parallèlement, devraient être mises en oeuvre des actions visant à renforcer la position du Havre comme port de taille internationale, à corriger le déséquilibre entre la rive droite de la Seine, fortement structurée, et la rive gauche au développement économique plus lent ; à préserver les sites touristiques contre les risques d'un envahissement dévalorisant ; enfin, à améliorer les communications entre les trois points d'appui structurants de Rouen, Caen et Le Havre pour compenser leur relatif éloignement".

extrait du document D.A.U.-D.R.E. - Aménager le Bassin Parisien.

Le Grand Estuaire Normand

TERRITOIRES A VOCATION METROPOLITAINE



-  Pôle métropolitain majeur
-  Axe d'interrelation métropolitaine
-  Association : Normandie-Métropole
-  Aire métropolitaine potentielle

5. LES TERRITOIRES D'EQUILIBRE NATURELS ET D'INTERET PAYSAGER

- L'aire de l'estuaire rassemble des milieux propres aux estuaires : marais, zones humides, etc..., des sites côtiers variés (falaises, côte basse etc...) et les sites paysagers et milieux humides qui accompagnent le tracé sinueux de la seine.

L'estuaire c'est aussi une organisation de l'espace rythmée par des petites valleuses aboutissant aux falaises de Pays de Caux, ou des vallées telles que la Risle, la Touques, La Dives qui établissant une relation entre les espaces ruraux et agricoles intérieurs et les milieux littoraux constituent de **réelles séquences naturelles**.

Au coeur du territoire du grand estuaire normand, la forêt de Brotonne est un vaste "poumon vert".

Incontestablement les espaces naturels ont une **dimension territoriale stratégique** et constituent un enjeu fondamental d'aménagement de l'estuaire.

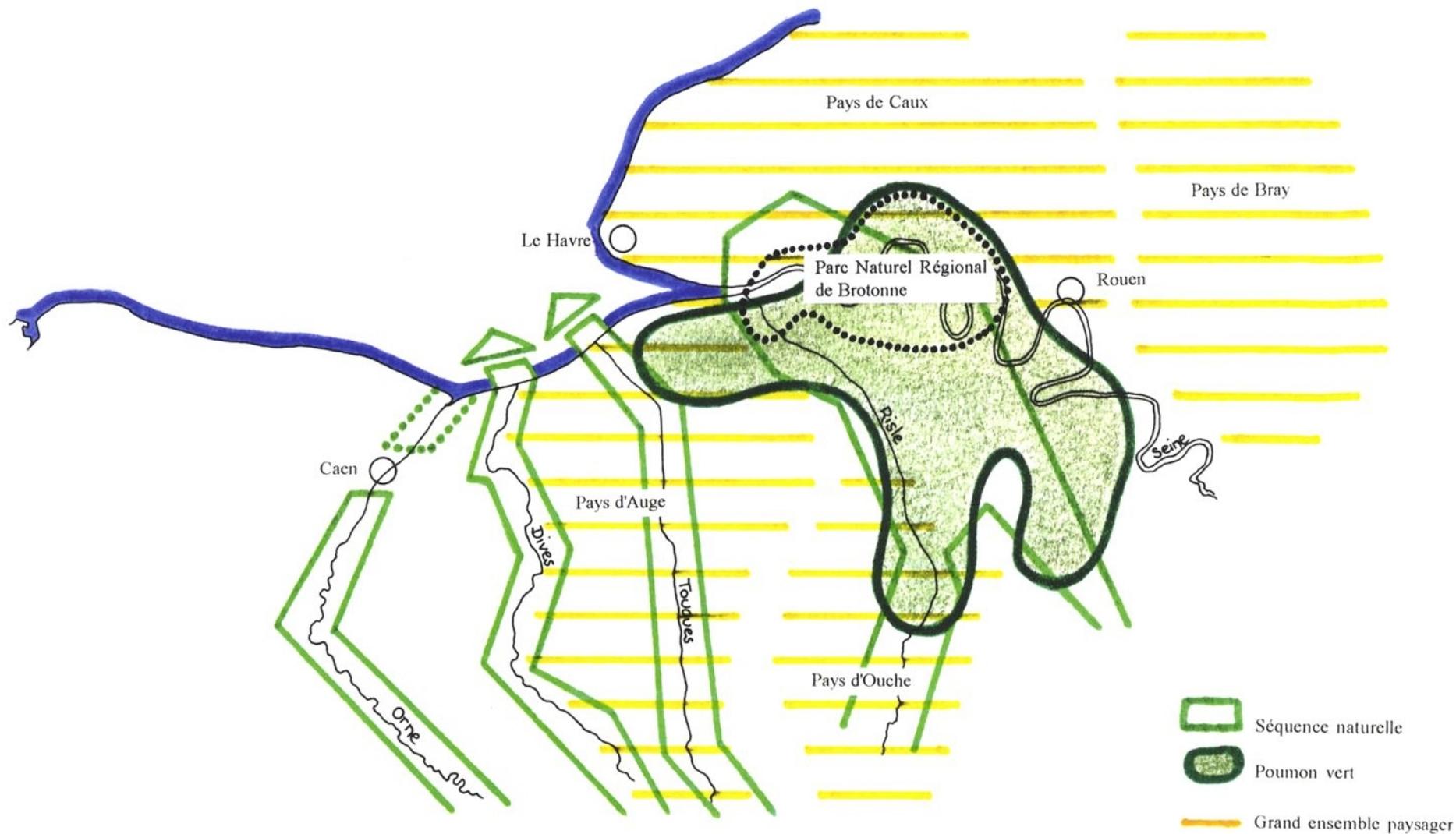
Aussi, il s'agit, au-delà de leur délimitation précise et des mesures de protection spécifique (classement - inscription...), d'assurer une **véritable gestion patrimoniale** qui clarifie la vocation et la nature des usagers compatibles avec leurs intérêts.

Au stade actuel de développement et d'occupation, le grand estuaire normand est constitué de territoires où

- les espaces naturels représentent **un intérêt écologique majeur**,
- les espaces naturels ont **une fonction économique dominante (agricole, etc...)**
- les espaces naturels sont **un atout d'une stratégie d'accueil pour le Bassin Parisien**.

Le Grand Estuaire Normand

TERRITOIRES D'EQUILIBRE NATURELS ET D'INTERET PAYSAGER



6. LES TERRITOIRES DU PROJET "GRAND ESTUAIRE"

Des constats précédents se dégagent les grandes lignes de l'état actuel de l'organisation de l'espace :

- **l'estuaire est un territoire composite** où des espaces urbains, littoraux, ruraux, etc... sont rassemblés et qu'il convient d'aborder en respectant les modes de gestion et d'organisation spécifiques à chaque type dominant d'espace.
- **l'estuaire est un territoire où transitent** de grands flux qui n'engendrent pas, malgré la présence de plusieurs noeuds de communication, une importante polarisation économique de l'ensemble du territoire pris en compte dans l'étude "grand estuaire normand".
- **l'estuaire est la juxtaposition de plusieurs types d'armature urbaine** qui ne constituent pas jusqu'à présent un **système urbain spécifique** d'un mode de développement et d'organisation de l'estuaire.
- **l'estuaire dispose de plusieurs éléments constitutifs d'une aire métropolitaine.** Toutefois en l'absence de projet stratégique et d'un réel positionnement national et international, les capacités d'organisation incontestables restent, depuis de nombreuses années, une **potentialité peu exploitée.**
- **l'estuaire est au coeur d'enjeux écologiques** et de protection de l'environnement **extrêmement complexes** à régler.
- **l'estuaire c'est l'heureuse combinaison** de paysages, des ambiances, des milieux naturels et des territoires qui sont des atouts pour un **projet de développement et d'accueil** dont la finalité répondrait à la logique du développement durable.

Deux questions se posent à travers ce bilan territorial dessiné à gros traits :

- **quel projet de territoire** élaborer à l'échelle des ambitions auxquelles l'estuaire peut prétendre et permettant aux acteurs de partager une vision commune de l'avenir ?
- quelle gestion, modalités d'organisation et de protection, directives, permettraient de garantir les intérêts majeurs des espaces des divers territoires et quelle **cohérence territoriale et spatiale en résulterait ?**

**PROBLEMATIQUES DES ETUDES DU
GRAND ESTUAIRE NORMAND**

1 - L'ETUDE DU PROJET DE TERRITOIRE

Problématique de l'aire d'étude

Le périmètre d'étude du projet de territoire est le rapprochement entre une perception régionale par les D.R.E. des enjeux et le schéma d'organisateur de l'espace proposé dans le cadre du Livre Blanc et de la charte du Bassin Parisien par la D.A.T.A.R.

Il représente une entité socio-économique puissante et fragile.

Fort de 1 840 000 habitants, le territoire se caractérise par :

- un dynamisme démographique important et dense sur deux rives aux niveaux d'occupation de l'espace contrastés, les agglomérations de CAEN, ROUEN, LE HAVRE représentant à elles seules une zone métropolitaine potentielle de 1,2 millions d'habitants ;
- un potentiel portuaire et un pôle industriel de niveau international ;
- une armature urbaine dominée par les trois grandes agglomérations malgré leur relatif éloignement actuel en distance-temps;
- une armature économique puissante mais soumise aux mutations structurelles des secteurs primaire et secondaire (agriculture, pêche et industrie lourde) ;
- un retard certain, mais en même temps, un potentiel de formation et de recherche important, sans doute insuffisamment fédéré et valorisé ;
- un territoire transfrontalier avec le sud de l'Angleterre,
- une aire économique et écologique de grande dimension : l'Arc-Manche.

Il représente un enjeu majeur de positionnement et de stratégie.

Si un seul devait être retenu, c'est le suivant : **le GEN doit être un territoire attractif à l'échelle du Grand Bassin Parisien et de l'Europe du Nord-Ouest et de l'Arc Atlantique et de l'Arc Manche.**

Dans cette perspective des conditions sont à réunir et leurs effets devront converger :

A) Un poids démo-économique suffisamment fort pour favoriser l'autonomie ;

Ce qui suppose :

l'affirmation d'un positionnement économique au niveau européen, fondé notamment sur la constitution de pôles d'excellence.

Cet objectif général peut se décliner en sous-objectifs plus précis :

- favoriser l'émergence de pôles d'excellence spécifiques et complémentaires entre les trois grandes agglomérations, notamment en relation avec les pôles d'excellence de ROISSY (logistique) et de la Défense (administratif et commercial) ;
- développer l'ambition de "métropole maritime internationale" du HAVRE, notamment en complétant l'outil portuaire par une gamme de services attractifs plus particulièrement dans le domaine de la logistique et du commerce international ;
- renforcer l'armature économique entre les trois grandes agglomérations significatives d'un poids économique international et fédératrice du développement économique local : complémentarité des filières de production, réseaux de sous-traitance...
- inciter à un développement équilibré des services aux entreprises : création de services rares spécifiques et complémentaires au sein et à proximité du GEN ;
- faire du GEN une tête de réseau (recherche publique, privée, grandes écoles, enseignement supérieur) offrant des filières de formation complètes et intégrées ; cela en complémentarité avec l'Ile-de-France et en privilégiant autant que faire ce peut une délocalisation harmonieuse dans les villes moyennes.

B) Un espace de vie à dominante urbaine intégrée offrant une fonction d'accueil économique et résidentiel de qualité

Cela nécessite :

d'assurer une cohérence d'aménagement et une élévation des grandes fonctions économiques et urbaines des villes majeures pour prétendre à partir de CAEN, ROUEN, LE HAVRE constituer une aire métropolitaine ;

L'objectif général se décline en sous-objectifs plus précis.

Du point de vue des grands équipements favorisant l'accueil économique :

- préserver autour du point de passage et de communication commun aux deux rives (aéroport de ST GATIEN, Pont de Normandie, A 13) **un potentiel de territoire pour un projet de développement et d'équipement de grande dimension ;**
- améliorer la desserte ferroviaire vers les régions voisines, l'Ile-de-France et plus particulièrement les pôles d'excellence de ROISSY et de la Défense ;
- porter à un niveau performant un réseau de transport en commun cadencé entre les trois grandes agglomérations ;
- maîtriser l'espace autour des grandes infrastructures en cours de réalisation et organiser une armature de sites d'accueil ;
- assister l'accueil des entreprises en tenant compte des structures de communication, du tissu économique existant, des mesures de protection du patrimoine naturel ;
- promouvoir l'aéroport de ST GATIEN en complémentarité avec ceux de CAEN, ROUEN et LE HAVRE ;
- développer et organiser les télécommunications ;
- soutenir l'économie agricole pour lui permettre d'organiser des filières de production vers les industries agro-alimentaires.

Du point de vue de l'accueil résidentiel et de la promotion d'un cadre de vie de qualité :

- améliorer la qualité urbaine en général et avoir une approche spécifique de celle des villes portuaires ;
- conduire une politique de l'habitat porteuse de la constitution de réels bassins de vie : équilibre habitat/emploi, équilibre espaces ruraux/urbains, équilibre centres-villes/zones périurbaines... ;
- conduire une politique originale et spécifique à l'estuaire en matière de loisirs, culture et tourisme.
- protéger et valoriser les grands espaces à enjeux environnementaux : littoral, estuaire, espaces boisés, vallées, paysages ruraux... afin d'aboutir à un schéma de structure des paysages à grande échelle ;
- **inciter et coordonner la mise en oeuvre de politiques de gestion des ressources naturelles, d'extraction des matériaux naturels, d'amélioration de la qualité des eaux maritimes, fluviales et souterraines et de gestion des déchets ménagers et industriels ;**
- inciter et coordonner la mise en oeuvre de plans de prévention des risques majeurs naturels et industriels.

C) Un rôle fédérateur et d'entraînement sur l'ensemble du territoire normand qui impose de rechercher :

la meilleure équité territoriale possible entre le projet de territoire du grand estuaire normand et les espaces régionaux de Haute et Basse-Normandie.

Cette ambition suppose que le projet de territoire évalue :

- les complémentarités des fonctions entre le grand estuaire normand et les autres territoires régionaux pour éviter le déséquilibre économique et social,
- les synergies entre un certain nombre de projets locaux de développement et d'aménagement avec ceux qui pourront s'inscrire dans la perspective du grand estuaire normand.

PROJET DE TERRITOIRE

L'ensemble de ces objectifs, de leur interaction et de leur mise en oeuvre serait susceptible de dégager un projet de territoire faisant l'objet d'une **directive territoriale d'aménagement de l'estuaire** : Expression de la charte d'aménagement de la D.A.T.A.R. et portant essentiellement sur :

- 1) la cohérence d'organisation et d'élévation des grandes fonctions urbaines pour prétendre à partir de ROUEN, LE HAVRE, CAEN constituer progressivement une aire métropolitaine.
- 2) le positionnement européen en développant notamment son potentiel portuaire et urbain.
- 3) la recherche de stratégies d'alliance avec les grands territoires du littoral Nord, la métropole sud de l'Angleterre, l'Arc Atlantique et avec les villes du Bassin Parisien, AMIENS, LE MANS, RENNES.
- 4) la mise en place d'une équité territoriale entre l'estuaire et les espaces régionaux de Haute et Basse-Normandie.

Des directives territoriales d'aménagement pour garantir la cohérence nationale

Pour garantir l'unité du territoire national, l'Etat définira, pour chaque territoire pertinent, des directives territoriales d'aménagement traduisant, au plan régional et interrégional, les orientations du schéma national. Il s'agira de documents très courts. Ces directives reprendront l'ensemble des priorités de l'Etat dans les domaines de sa responsabilité. Elles fixeront les principales caractéristiques de la population et de l'économie, les atouts des territoires concernés afin qu'ils participent au mieux au développement de la nation. Elles définiront les contraintes que ces régions devront respecter pour garantir la cohérence et l'équilibre de la nation.

Débat national pour l'aménagement du territoire - document introductif - D.A.T.A.R.

2. L'ETUDE DU SCHEMA DE COHERENCE

Si dans le cadre du projet de territoire, la "directive territoriale d'aménagement" portait essentiellement sur les enjeux de positionnement, sur les phénomènes de métropolisation et sur des solidarités interrégionales, **le schéma de cohérence tenterait d'apporter une réponse globale aux problèmes de gestion de l'espace où "le terrain" est le siège d'enjeux contradictoires. Il répondrait aux exigences des objectifs de l'exercice lancé par la D.A.U. d'identification de territoires pertinents à caractère stratégique pour la planification territoriale.**

Des grandes spécificités territoriales

Un cadre physique contrasté et riche (plaines, vallées, espaces boisés, littoral plat ou découpé), un noeud de communication en cours de structuration (mer, fleuve, routes, fer, ports) resserrant ainsi le territoire et offrant une ouverture vers l'Europe et même au-delà (Pont de Normandie, autoroutes A28, A29, Port Rapide Aval du Havre...), font que le G.E.N. doit concilier des enjeux contradictoires :

- **préserver un patrimoine naturel** privilégié (Estuaire de la Seine, Baie de Seine, Pays d'Auge, Val de Seine) ;
- **développer un potentiel de communication et d'échanges économiques et l'intégrer dans les diverses natures et sensibilités du territoire;**
- offrir un espace de développement attractif, sur le plan économique **en développant notamment une fonction d'accueil résidentiel dans un cadre de vie de qualité.**

Une tradition planificatrice

Dans le passé le territoire a été un lieu important d'exercices de planification territoriale. Ainsi le Schéma Basse-Seine, un des tous premiers exercices de planification d'un territoire à cette échelle a été approuvé en 1971. Parallèlement les SDAU de la première génération ont couvert, à partir de cette époque, une grande partie de l'aire d'étude.

Aujourd'hui, les réflexions territoriales stratégiques et la relance de la planification urbaine sont à nouveau à l'ordre du jour : livre blanc du Grand Havre en vue d'aboutir à une charte puis à la révision des schémas directeurs du Havre, de Fécamp, et de la Vallée du Commerce, livre blanc Rouen-Elbeuf en vue de réviser le schéma directeur ainsi que la révision des SDAU de Caen, Honfleur, du Roumois, de la Basse-Risle...

L'étude du schéma de cohérence sur le Grand Estuaire Normand peut être l'occasion de repérer **les enjeux communs de tous ces exercices de planification** et les actions à conduire de façon coordonnée sur un territoire aux diversités et spécificités nombreuses.

SCHEMA DE COHERENCE

Le G.E.N. avec ses atouts, ses faiblesses, constitue un potentiel territorial exceptionnel reconnu depuis plus de 20 ans comme un enjeu d'aménagement du territoire sans que cela ait eu des effets majeurs sur la structuration économique et territoriale des deux rives.

Dans le cadre de l'exercice D.A.U., le schéma de cohérence serait alors l'instrument organisant physiquement le territoire et permettant d' :

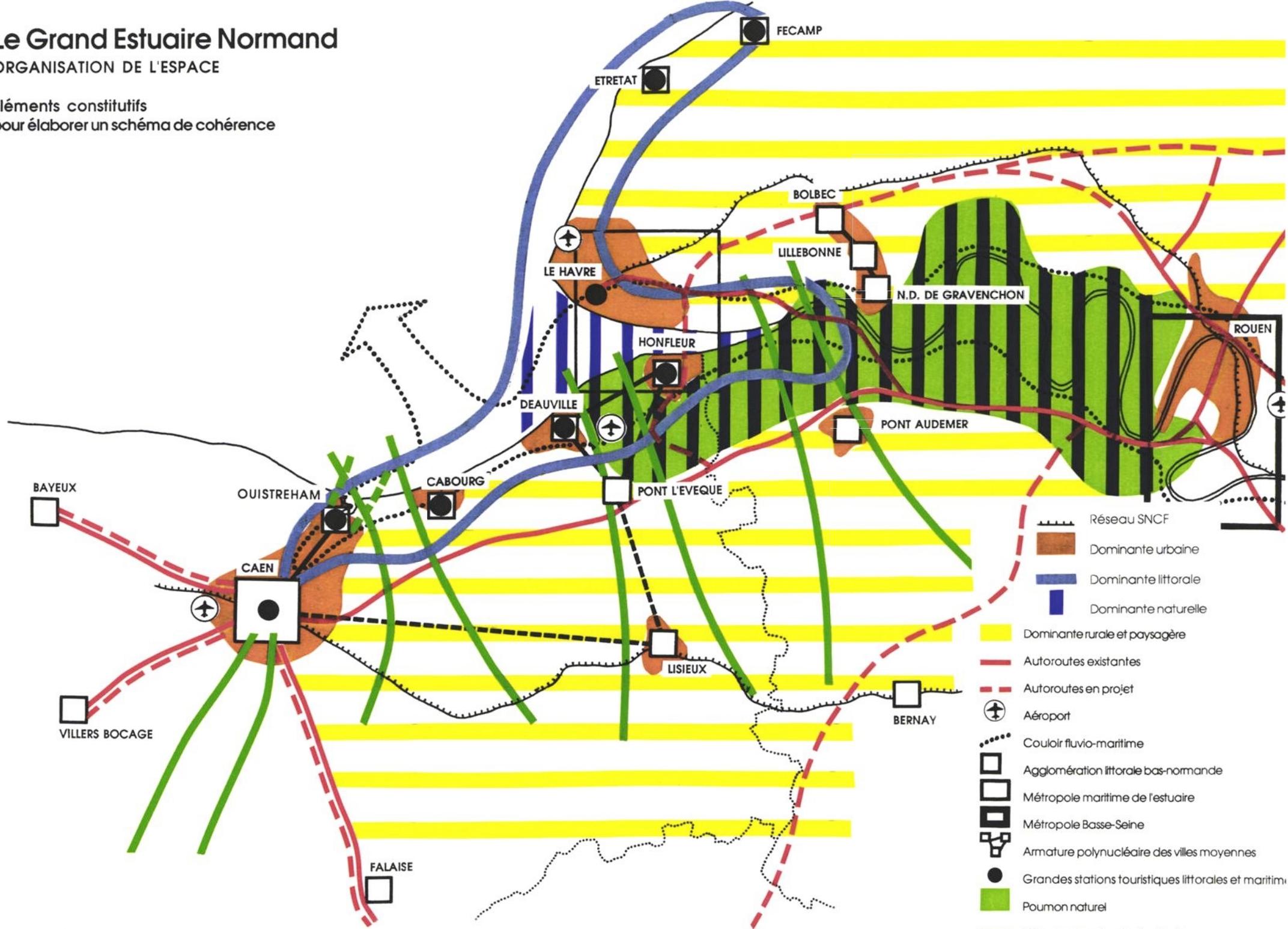
- assurer sur le long terme la préservation des grandes potentialités de ce territoire, sur lequel ne s'exerce actuellement aucune compétence globalement ;
- concevoir les protections spatiales dans une vision à long terme du site maritime et terrestre ;
- intégrer les grands réseaux d'infrastructures et les programmes d'équipement à l'espace..

Ce type de réflexion devrait permettre de réaliser une simulation "en vraie grandeur" de directives territoriales d'aménagement dans l'éventualité que la réforme du code de l'urbanisme retienne ce nouveau dispositif.

Le Grand Estuaire Normand

ORGANISATION DE L'ESPACE

Éléments constitutifs
pour élaborer un schéma de cohérence



Ce document a été conçu par les Directions Régionales de l'Équipement de Haute et Basse-Normandie et réalisé par la mission Aménagement-Environnement de la Direction Régionale de l'Équipement de Basse-Normandie avec le concours de l'atelier graphique du service Observatoires et Statistiques en janvier 1994.